

Sports individuels - Contrats d'objectifs - Philosophie et méthodologie

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Par délibération en date du 5 février 1990, le Conseil Municipal avait souhaité mettre en place une meilleure contractualisation des rapports entre les **clubs** et la **Ville de Besançon**.

Des **contrats d'objectifs** avec les **clubs «sports collectifs»** avaient vu le jour. Nous proposons aujourd'hui d'étendre cette expérience, originale et novatrice, aux clubs de **sports individuels** sachant que la philosophie de ces contrats d'objectifs est rigoureusement la même que pour les sports collectifs.

En voici un bref rappel :

* du **mécénat au partenariat** : la **Ville de Besançon** aidait les clubs sans exiger de contrepartie. Notre commune étant le plus souvent le premier partenaire des clubs de haut niveau, son action devra être mieux connue (logo, calicot, annonce presse).

* des **garanties pour la Ville et les clubs** : ces derniers connaîtront à l'avance la somme attribuée ; ils pourront ainsi bâtir leur budget prévisionnel en toute connaissance de cause.

* une **règle du jeu qui conjugue sagesse et efficacité** : à la fin de chaque saison sportive, les clubs devront fournir un audit financier afin d'éviter les éventuels dérapages financiers.

* un **souci de non-interventionnisme de la Ville de Besançon** : dans le statut juridique des clubs (préférence pour l'association loi 1901 modifiée).

A noter que les clubs concernés et la Commission des Sports ont émis un avis favorable sur ces propositions.

En ce qui concerne la méthodologie, elle a fait l'objet d'une large concertation avec les Présidents des Clubs de sports individuels ainsi qu'avec les membres de la 11^{ème} Commission «Sports».

A l'issue de ces séances de travail, les propositions suivantes ont été adoptées :

METHODOLOGIE des CONTRATS D'OBJECTIFS «SPORTS INDIVIDUELS»

Comme pour les sports collectifs, ces contrats s'adressent uniquement aux catégories «Seniors».

Pour chaque critère : coefficient de 1 à 10.

CRITERE n° 1 : Aspect médiatique (grille évolutive)

CRITERE n° 2 : Classement clubs (grille pouvant être évolutive)

CRITERE n° 3 : Nombre de titres décernés / Nombre de licenciés (grille évolutive)

CRITERE n° 4 : Podium (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} place) aux différents championnats officiels (JO - Monde - Europe - France).

De plus, il nous a paru intéressant d'accorder un **BONUS** aux athlètes formés dans les clubs de notre Ville sous la forme d'une bonification de coefficient. Par formation, il faut entendre des athlètes arrivés au club concerné avant 17 ans.

Pour un même club, les différents podiums obtenus tant à titre individuel que par équipe, s'ajoutent les uns aux autres. Le calcul sera fait **par discipline** pour les clubs à multi-sections.

La multiplication des critères aboutit à un chiffre global de x points. Si ce chiffre est inférieur à un nombre de points (ex 500 points) déterminé à l'avance, le club dépendra des subventions proposées par l'OMS.

Si le chiffre est supérieur à un nombre de points (ex 500 points) déterminé à l'avance, il pourra prétendre à bénéficier des contrats d'objectifs «Sports Individuels».

La cotation totale obtenue permettra de situer le niveau de l'aide accordée.

CRITERE n° 1

Aspect médiatique (grille évolutive)

Sont pris en compte :

- 1) L'impact de la discipline au plan national ainsi qu'au plan régional et au plan local
- 2) Les retombées médiatiques du club dans la presse nationale, régionale et locale

Disciplines	Coefficient

CRITERES MEDIATIQUES

Disciplines	Coefficient
Tennis	8
Cyclisme	10
Boxe	7
Athlétisme	8
Sports équestres	6
Gymnastique	6
Natation	6
Tennis de table	5
Judo	5
Escrime	4
Lutte	7
Aviron	3
Canoë-Kayak	7
Course d'orientation	3
Badminton	3
Parachutisme	4
Marche	4
Arts martiaux	3
Sports de Glace	6
Pétanque	2
Haltérophilie	3

CRITERE n° 2**Classement Clubs (grille pouvant être évolutive)**

Par rapport

1) A la place occupée par le club comparée au nombre total de clubs évoluant dans la discipline concernée

2) A la place occupée par le club comparée au nombre total de clubs de la discipline qui en compte le maximum.

Disciplines	Coefficient

NOMBRE DE CLUBS
(source Jeunesse et Sports 1988)

Disciplines	Nombre de clubs
Athlétisme	1 727
Badminton	387
Boxe	524
Canoë-Kayak	789
Cyclisme	2 185
Escrime	731
Gymnastique	1 249
Haltérophilie	600
Judo	5 106
Lutte	246
Natation	1 237
Ski	2 142
Aviron	283
Sports de glace	218
Tennis	9 755
Tennis de table	4 709
Tir	2 102
Tir à l'arc	1 512
Voile	1 471
Course d'orientation	202
Golf	532
Karaté - Arts martiaux	2 822
Motocyclisme	960
Motonautique	104
Parachutisme	398

Disciplines	Nombre de clubs
Pétanque	7 786
Ski nautique	201
Sports automobiles	223
Boules lyonnaises	3 240
Squash	264
Vol libre	303
Vol à voile	177
Aïkido-Aïki-Budo	721
Equitation	1 468
Triathlon	333
Montage et escalade	614

CRITERE n° 3**Nombre de licenciés pour un titre décerné**

Rapport licenciés par titre décerné	Coefficient
55 000 et plus	10
35 000 à 55 000	9
18 000 à 35 000	8
7 000 à 18 000	7
3 000 à 7 000	6
1 500 à 3 000	5
1 000 à 1 500	4
550 à 1 000	3
250 à 550	2
1 à 250	1

CRITERE n° 3**Nombre de licenciés pour un titre décerné**

Rapport licenciés par titre décerné	Coefficient	Disciplines
55 000 et plus	10	Tennis - Pétanque
35 000 à 55 000	9	
18 000 à 35 000	8	Tennis de table - Judo - Karaté - Arts martiaux
7 000 à 18 000	7	Voile - Gymnastique - Cyclisme
3 000 à 7 000	6	Escrime - Equitation - Natation - Haltérophilie - Course d'orientation
1 500 à 3 000	5	Athlétisme - Badminton - Aviron - Sport de glace
1 000 à 1 500	4	Triathlon - Parachutisme - Tir à l'arc - Ski
550 à 1 000	3	Motocyclisme - Canoë-Kayak - Lutte
250 à 550	2	
1 à 250	1	Boxe - Handisport

CRITERE n° 4

PODUIM

Catégorie «Seniors» et «Juniors» (pour Monde et Europe uniquement)

TITRES INDIVIDUELS							Titres par équipe
Coefficient		JO	Monde	Europe	France Disciplines Catégorie 1	France Disciplines Catégorie 2	
Base	Formation						France
10	+ 2	1 ^{er}					
9	+ 2	2 ^{ème}	1 ^{er}				
8	+ 2	3 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{er}			
7	+ 2	Sél. JO (1)	3 ^{ème}	2 ^{ème}			
6	+ 2		Sél. M. (2)	3 ^{ème}			
5	+ 2		1 ^{er} Junior	Sél. E. (3)			
4	+ 2		2 ^{ème} Junior	1 ^{er} Junior			
3	+ 2		3 ^{ème} Junior	2 ^{ème} Junior	1 ^{er}	1 ^{er} à 3 ^{ème}	1 ^{er}
2	+ 2			3 ^{ème} Junior	2 ^{ème}	4 ^{ème} à 5 ^{ème}	2 ^{ème}
1 + 1	+ 2				3 ^{ème}	6 ^{ème} à 8 ^{ème}	3 ^{ème}
1							(4)

NB : Les championnats d'hiver ou indoor sont exclus

Disciplines Catégorie 1 : Lutte, canoë-kayak, aviron, escrime, badminton, parachutisme, tir à l'arc, ski, moto, natation, boxe, sports de glace, marche, arts martiaux, équitation, course d'orientation et haltérophilie.

Disciplines Catégorie 2 : Tennis, athlétisme (sauf lancers et saut) - uniquement pour les titres individuels tennis de table, judo, gymnastique, pétanque, voile.

(1) Sélection aux Jeux Olympiques

(2) Sélection aux Championnats du Monde

(3) Sélection aux Championnats d'Europe

(4) Participation aux Championnats de France 1^{ère} Division et uniquement pour les disciplines de la catégorie 2

(5) Pour le secteur handisport, un dispositif est à l'étude.

FICHE RECAPITULATIVE PAR CLUB, ANNEE ou SAISON

Cotation	Somme allouée
< x	OMS
x + n	y + n
x + 2 n	y + 2 n
x + 3 n	y + 3 n

La Commission des Sports proposera ultérieurement le seuil au-delà duquel les clubs bisontins de Sports Individuels pourront bénéficier ou non de cette subvention spécifique au développement du sport de haut niveau.

Ce seuil sera établi en fonction de l'enveloppe actuelle destinée aux Sports Individuels.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver ces propositions.

M. FUSTER : Si vous le permettez Monsieur le Maire, je ferai un rapide bilan en ce qui concerne les sportifs collectifs, puisqu'on a mis en place cette formule, en disant que l'ensemble des clubs bisontins est assez satisfait, ce qui est déjà bien, et que le service des sports et l'Adjoint aux Sports sont très satisfaits, eux, parce que cela leur permet de mieux gérer les choses. Si je peux me permettre, je crois que le Maire est très satisfait également parce que cela lui évite certaines pressions importantes en fin de saison et enfin la Commission des Sports, en son entier, en est très satisfaite également !

Je peux vous préciser tout de même que 120 villes en France nous ont demandé ces contrats d'objectifs et pensent les appliquer à leur manière.

Aujourd'hui nous mettons en place des contrats d'objectifs destinés au sport individuel. Nous avons eu exactement la même démarche qu'en ce qui concerne les sports collectifs, à savoir une concertation d'une part en Commission des Sports bien sûr, d'autre part avec l'ensemble des présidents des clubs bisontins de sport individuel. A l'issue de cette concertation, nous avons eu une dernière réunion avec les présidents et un vote unanime sur le principe de ces contrats d'objectifs aussi bien en commission qu'avec les présidents. Au passage, je voudrais quand même souligner le travail très important du service des sports pour l'élaboration des contrats d'objectifs.

Je ne veux pas m'étendre trop sur le contenu lui-même, mais vous rappeler que la philosophie est la même que pour les contrats de sport collectif, donc partenariat, sagesse, efficacité si possible et non-ingérence de la Ville. Nous avons bien prévenu les clubs, et là je réponds à une de vos interrogations Monsieur le Maire ; il est bien clair que quel que soit le statut du club, amateur ou professionnel, nous n'aurons aucune ingérence à l'intérieur de leur système. On se place complètement en-dehors, on leur apporte une subvention et cela s'arrête là. Je crois que cela a été bien précisé aux clubs.

En ce qui concerne la méthodologie, nous avons appliqué, comme cela est indiqué dans votre document, un certain nombre de critères. A l'issue de l'application de ces critères, nous obtenons un certain nombre de points et puis vous aurez un barème qui sera fixé par la Commission des Sports, mettons 500 points : les clubs au-dessus de 500 points rentreront dans les contrats d'objectifs, les clubs en dessous de 500 points resteront dans les critères d'attribution au sport amateur très logiquement. Au-dessus des 500 points, nous avons des tranches très précises de manière à ce que, encore une fois, les présidents de clubs soient très au courant de ce qu'ils toucheront en fonction de leur niveau. C'est, je vous le répète, la même philosophie que pour les sports collectifs.

M. GRAPPIN : Ce rapport me convient parfaitement. Une précision simplement en ce qui concerne la fédération Handisport : je ne la retrouve qu'en ce qui concerne le critère n° 3. S'agit-il d'un oubli ?

M. FUSTER : Ce n'est pas un oubli, mais nous avons eu du mal à maîtriser cela et je crois qu'il faut qu'on réfléchisse à nouveau en Commission des Sports.

M. GRAPPIN : Merci.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, nous avons toujours reconnu l'utilité de la grille proposée pour les sports collectifs et qui s'appliquera ici, sur le fond nous ne l'avons jamais critiquée. Simplement, à un certain moment nous avons dit qu'elle pouvait se révéler insuffisante pour la promotion de sports de haut niveau. Mais ma question est la suivante : l'aspect médiatique est certes très important mais l'impact de la discipline au plan national et les retombées médiatiques, comment ces deux critères sont-ils appréciés ? Y a-t-il des chiffres officiels en ce domaine ?

M. FUSTER : En ce qui concerne l'aspect médiatique, nous avons tenu compte des retombées télévisées et cela c'est tout à fait mathématique. Nous avons des grilles qui nous sont données et on a pris des tranches en fonction du nombre d'heures de télévision pour chaque sport. Cela est donc très mathématique mais on a quand même pondéré un petit peu en ce qui concerne les retombées sur le plan local. Il est bien évident que nous avons certains clubs sur le plan local qui ont beaucoup «d'aura» et nous avons donc monté un petit peu en puissance ce critère par rapport à ces clubs. Pour les deuxièmes et troisièmes critères, on s'est renseigné auprès des fédérations et on a aussi travaillé par tranche. On a un troisième critère qui est la difficulté d'avoir un titre, donc cela c'est très facile, on a par exemple au tennis 1 000 000 de licenciés, on a 6 titres décernés, vous divisez 1 000 000 par 6 et vous obtenez 1 pour 150 000 grosso modo. Cela est tout à fait mathématique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est perfectionné ! Vous avez une enveloppe à distribuer après la première année, mais ensuite l'enveloppe risque d'être modifiée en fonction des résultats. Nous suivrons.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.